



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025
DELIBERATION N°D_2025_107

Conseillers élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :



**DELIBERATION N°D_2025_107 : Modification du Règlement Intérieur des services
Périscolaires et Extrascolaires – SEJA**

Rapporteur : Danielle THEVENOZ, 2^{ème} Adjointe au Maire

Dans un souci d'organisation et afin de garantir la sécurité ainsi que la qualité d'encadrement des enfants accueillis dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, il est proposé d'apporter une modification aux règlements intérieurs en vigueur.

La modification consiste à introduire la mention suivante :

« Lors des journées de sorties, les effectifs seront limités à un maximum de 56 enfants, répartis comme suit :

32 maternelles de moins de 6 ans,
24 élémentaires de plus de 6 ans. »

Cette disposition vise à encadrer plus efficacement la gestion des groupes d'enfants lors des sorties extérieures, en respectant à la fois les normes de sécurité et les capacités organisationnelles du service.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de cette modification et d'autoriser l'intégration de cette mention dans les règlements intérieurs du périscolaire et de l'extrascolaire présenté en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

ADOpte la modification du Règlement Intérieur des services Périscolaires et Extrascolaires



Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Valérie MADALA

Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 074-217400829-20250918-D_2025_107-DE

